

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS114/8
8 décembre 1999

(99-5278)

Original: anglais

CANADA - PROTECTION CONFÉRÉE PAR UN BREVET POUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 1^{er} décembre 1999 et adressée à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Par une communication en date du 7 octobre 1999, je vous ai informés que la complexité de la question en cause dans le différend susmentionné avait entraîné un retard de la procédure qui avait empêché le Groupe spécial d'achever ses travaux dans le délai de six mois suivant la date à laquelle sa composition avait été arrêtée, comme le prévoit le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, et que le Groupe spécial comptait achever ses travaux dans la deuxième quinzaine de décembre 1999.¹

Toutefois, depuis lors, aux retards causés par la complexité de la question s'étaient ajoutées de nouvelles contraintes, dues principalement au fait que les membres du Groupe spécial avaient maintenant d'autres obligations à remplir.

Le Groupe spécial compte être en mesure d'envoyer son rapport final aux Membres dans la première quinzaine de mars 2000.

¹ Communication distribuée sous la cote WT/DS114/7.